

PROJET

GRAND ARRAS

VIVRE EN 2030

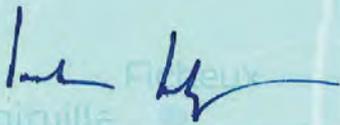
ÉLABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

39 COMMUNES

Approbation

Vu pour être annexé
à la délibération du
Conseil Communautaire
en date du 19/12/19

Pour le Président,
le Vice-président délégué
à l'Urbanisme



Frédéric LETURQUE



Orientations d'Aménagement et de Programmation Communales et/ou sectorielles

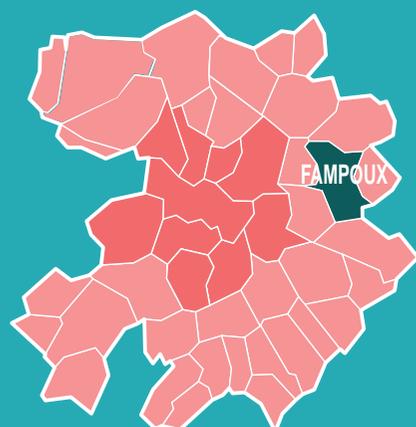
FAMPOUX

CARACTÉRISTIQUES COMMUNALES

SUPERFICIE: 8,64 km²

POPULATION (2014): 1152 hab

DENSITE: 133 hab/km²



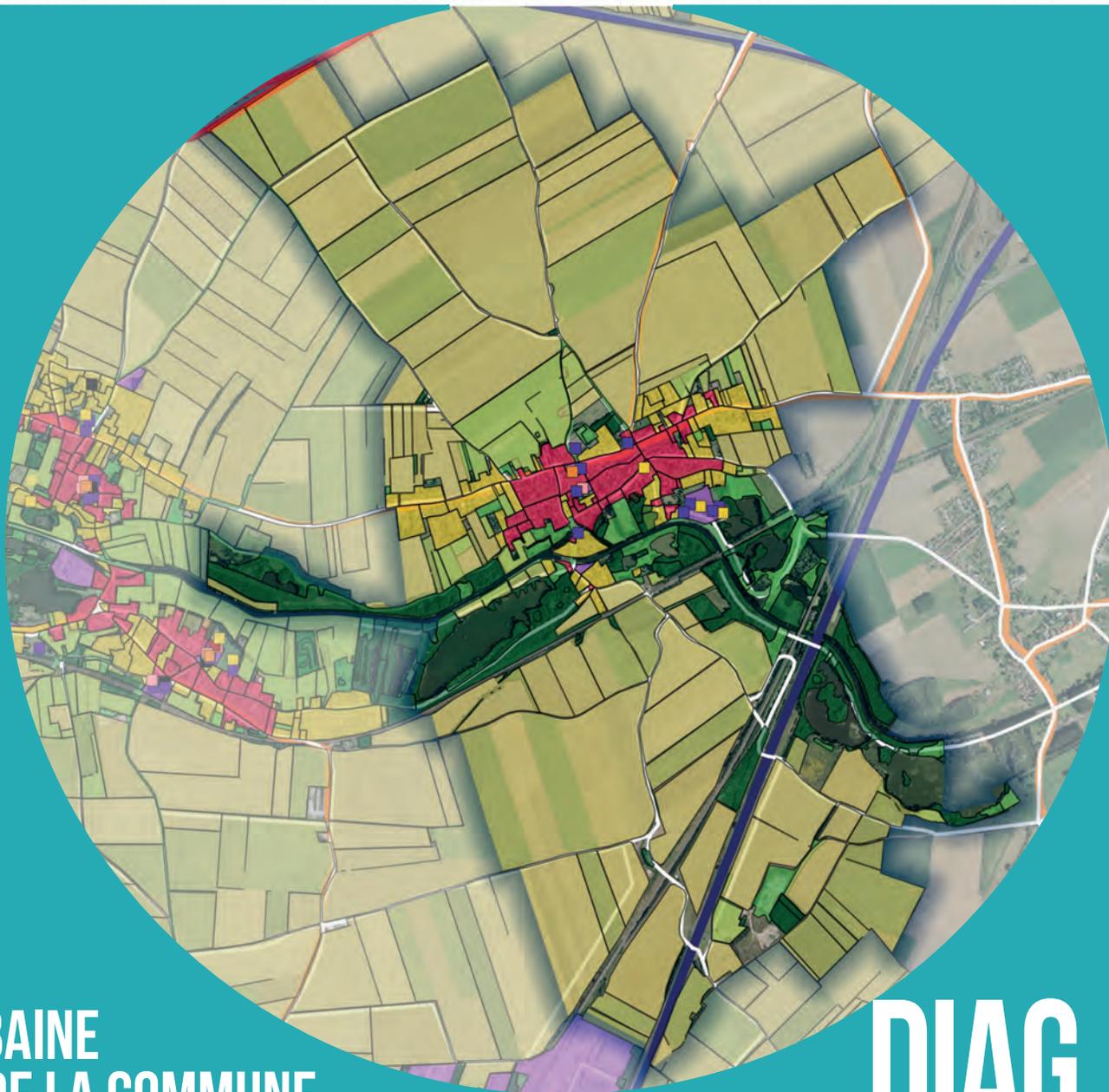
Le territoire communal est essentiellement dominé par les terres agricoles. La vallée de la Scarpe et les grandes infrastructures de transport scindent cette vaste plaine agricole. Cette situation lui offre une position stratégique renforcée par la proximité de la RD42 et des communes urbaines

de Saint-Laurent-Blangy et Tilloy-lès-Mofflaines.

Le village s'est développé de manière parallèle par rapport à la Scarpe, sur le versant nord de la vallée.

Le centre bourg de la commune s'est largement appuyé sur la rue d'Arras et la rue de Biache, axe majeur sur lequel s'articulent les grands équipements du village (église, Mairie, cimetière).

Le bourg s'est ensuite développé selon une trame orthogonale, parallèlement à la vallée de la Scarpe.



STRUCTURE URBAINE ET PAYSAGÈRE DE LA COMMUNE

DIAG



TYPLOGIES DE BÂTI & POTENTIEL

- Tissu mixte
- Tissu d'habitat collectif
- Tissu d'habitat individuel
- Equipements et activités

EQUIPEMENTS

- Rayonnement supra-communautaire
- Services de proximité
- Enseignement primaire et secondaire
- Santé et action sociale
- Sportif local et de loisirs
- Culturel
- Transport
- Technique
- Espace vert

DESSERTE

- Voirie principale
- Voirie secondaire
- Chemin de randonnée

ENVIRONNEMENT & PAYSAGE

- Forêt
- Prairie
- Espace agricole

CARTE DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Objectif de Densité : 16 logements / ha

Légende

AXE 1 UNE ÉCONOMIE À HAUTE VALEUR AJOUTÉE

- Conforter ou requalifier les parcs d'activités
- Conforter les zones commerciales
- Développer les parcs d'activités économiques

AXE 2 UN CADRE DE VIE PRIVILÉGIÉ

- Conforter les centres de vie et d'animation (commerces, pôles relais)
- Développer l'offre en commerces et le niveau d'aménités des pôles relais
- Viser un niveau d'équipements et de services équilibrés
- Requalifier l'espace public

METTRE EN VALEUR LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PAYSAGE

- Mettre en valeur les cônes de vue et percées visuelles
- Traiter et requalifier les espaces à l'interface avec les terres cultivées et naturelles
- Préserver les cœurs de nature et espaces naturels relais
- Valoriser les atouts paysagers et récréatifs (parcs urbains, espaces verts, espaces de loisirs de plein air)
- Préserver et conforter les corridors écologiques, paysagers et les auroles bocagères

PERMETTRE LA PROTECTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE

- Maintenir l'identité des cœurs de bourg
- Valoriser et mettre en avant les éléments du patrimoine bâti ou paysager identifiés : 500 pépites

AXE 3 UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE RENFORCÉE

- Prévoir des secteurs d'extension urbaine
- Intensifier la ville / le bourg / le village (renouvellement urbain et dents creuses)
- Favoriser la mixité sociale, fonctionnelle et/ou générationnelle
- Secteur faisant l'objet d'une OAP sectorielle

AXE 4 UN TRÈS HAUT NIVEAU DE SERVICE À LA POPULATION

STRUCTURER ET RELIER LES TERRITOIRES

- Développer les projets structurants en matière de transport
- Créer les voies d'accès et de desserte des secteurs à urbaniser
- Réaménager et requalifier les carrefours
- Préserver les cheminements doux (pédestres, cyclables, équestres)
- Développer les cheminements doux (pédestres, cyclables, équestres)
- Maintenir et créer des espaces de stationnement : Aires de covoiturage et/ou parcs relais
- Requalifier les voies et les traversées de bourg
- Requalifier les entrées de territoire par un traitement favorisant l'identification
- Préserver des fenêtres d'accès

Mairie Église Cimetière

Arrêt de transport en commun

Principales voies Cours d'eau

Cartographie



500 m

CARTE DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Objectif de Densité : 16 logements / ha



Légende

AXE 1 UNE ÉCONOMIE À HAUTE VALEUR AJOUTÉE

- Conforter ou requalifier les parcs d'activités
- Conforter les zones commerciales
- Développer les parcs d'activités économiques

AXE 2 UN CADRE DE VIE PRIVILÉGIÉ

- Conforter les centres de vie et d'animation (commerces, aménités...)
- Développer l'offre en commerces et le niveau d'aménités des pôles relais
- Viser un niveau d'équipements et de services équilibrés
- Requalifier l'espace public

METTRE EN VALEUR LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PAYSAGE

- Mettre en valeur les cônes de vue et percées visuelles
- Traiter et requalifier les espaces à l'interface avec les terres cultivées et naturelles
- Préserver les coeurs de nature et espaces naturels relais
- Valoriser les atouts paysagers et récréatifs (parcs urbains, espaces verts, espaces de loisirs de plein air)
- Préserver et conforter les corridors écologiques, paysagers et les auroles bocagères

PERMETTRE LA PROTECTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE

- Maintenir l'identité des coeurs de bourg
- Valoriser et mettre en avant les éléments du patrimoine bâti ou paysager identifiés : 500 pépites

AXE 3 UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENNELLE RENFORCÉE

- Prévoir des secteurs d'extension urbaine
- Intensifier la ville / le bourg / le village (renouvellement urbain et dents creuses)
- Favoriser la mixité sociale, fonctionnelle et/ou générationnelle
- Secteur faisant l'objet d'une OAP sectorielle

AXE 4 UN TRÈS HAUT NIVEAU DE SERVICE À LA POPULATION

STRUCTURER ET RELIER LES TERRITOIRES

- Développer les projets structurants en matière de transport
- Créer les voies d'accès et de desserte des secteurs à urbaniser
- Réaménager et requalifier les carrefours
- Préserver les cheminements doux (pédestres, cyclables, équestres)
- Développer les cheminements doux (pédestres, cyclables, équestres)
- Maintenir et créer des espaces de stationnement : Aires de covoiturage et/ou parcs relais
- Requalifier les voies et les traversées de bourg
- Requalifier les entrées de territoire par un traitement favorisant l'identification
- Préserver des fenêtres d'accès

- Mairie
- Église
- Cimetière
- Arrêt de transport en commun
- Principales voies
- Cours d'eau

DIAGNOSTIC

FAMPOUX - « LA FOSSETTE » / « L'ÉPINETTE » / RUE DU CONTRE AMIRAL MOTTEZ - RUE DES ÉTANGS

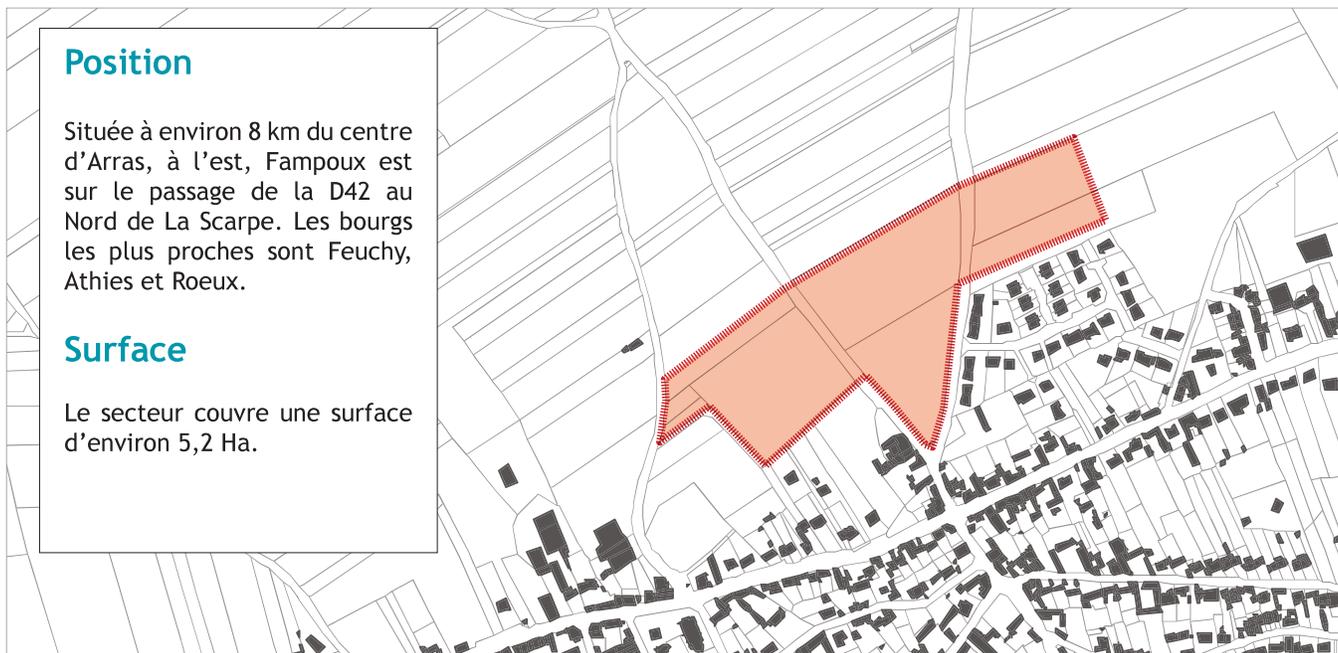


Position

Située à environ 8 km du centre d'Arras, à l'est, Fampoux est sur le passage de la D42 au Nord de La Scarpe. Les bourgs les plus proches sont Feuchy, Athies et Rœux.

Surface

Le secteur couvre une surface d'environ 5,2 Ha.



Légende

Vocation principale du secteur

-  Habitat
-  Economique
-  Mixte (habitat, commerce, équipements)

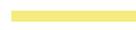
Typo Morphologie:

-  Bâti
-  Tissu mixte
-  Tissu d'habitat collectif
-  Tissu d'habitat individuel
-  Activités et équipements

Motif paysager

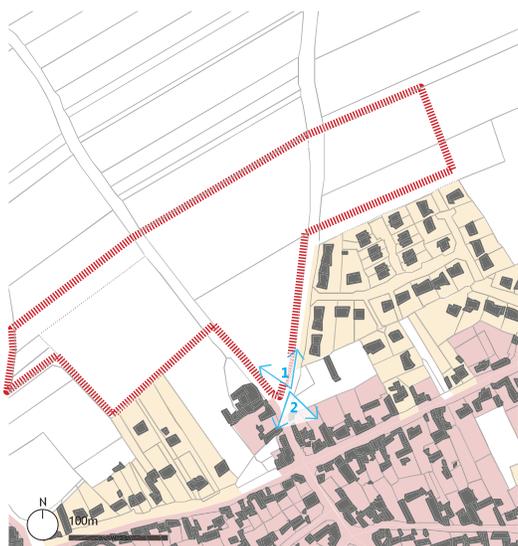
-  Forêt
-  Prairie
-  Espace agricole
-  ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
-  Arbres/massif arboré
-  Localisation prise de vue

Desserte

-  Voirie principale
-  Voirie secondaire
-  Chemin ou sentier
-  Accès potentiels au secteur (Positionnement indicatif)

DIAGNOSTIC

FAMPOUX - « LA FOSSETTE » / « L'ÉPINETTE » / RUE DU CONTRE AMIRAL MOTTEZ - RUE DES ÉTANGS



Typo-morphologie UN SECTEUR NON BÂTI SITUÉ EN EXTENSION

Au nord du bourg, le secteur, non bâti, se situe en extension de l'urbanisation, dans le prolongement de l'enveloppe urbaine actuelle. Il s'inscrit ainsi dans un paysage agricole, caractérisé par la présence de champs et d'espaces cultivés (1).

Le tissu bâti alentour est mixte, et malgré la présence de quelques exploitations agricoles, il reste dominé par un habitat pavillonnaire de faible densité et de faible hauteur (R+1) (2).

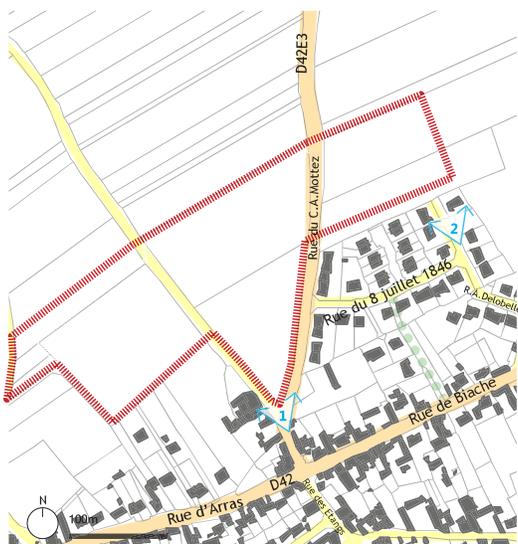


Motif paysager UN PAYSAGE AGRICOLE

Virgine de tout bâti et situé au cœur de l'espace agricole, le secteur se compose de parcelles cultivées (1).

L'absence d'éléments de végétation confère au secteur une grande ouverture sur le paysage et offre de larges vues.

Seule une haie d'arbres marque la limite séparative du secteur avec les parcelles privées situées au sud-ouest (1, 2).



Desserte UNE BONNE DESSERTE

Localement le secteur est bien desservi. Traversé et accessible par deux voies : la rue du Contre Amiral Mottez (D42E3) à l'est, et la rue de l'église à l'ouest (1).

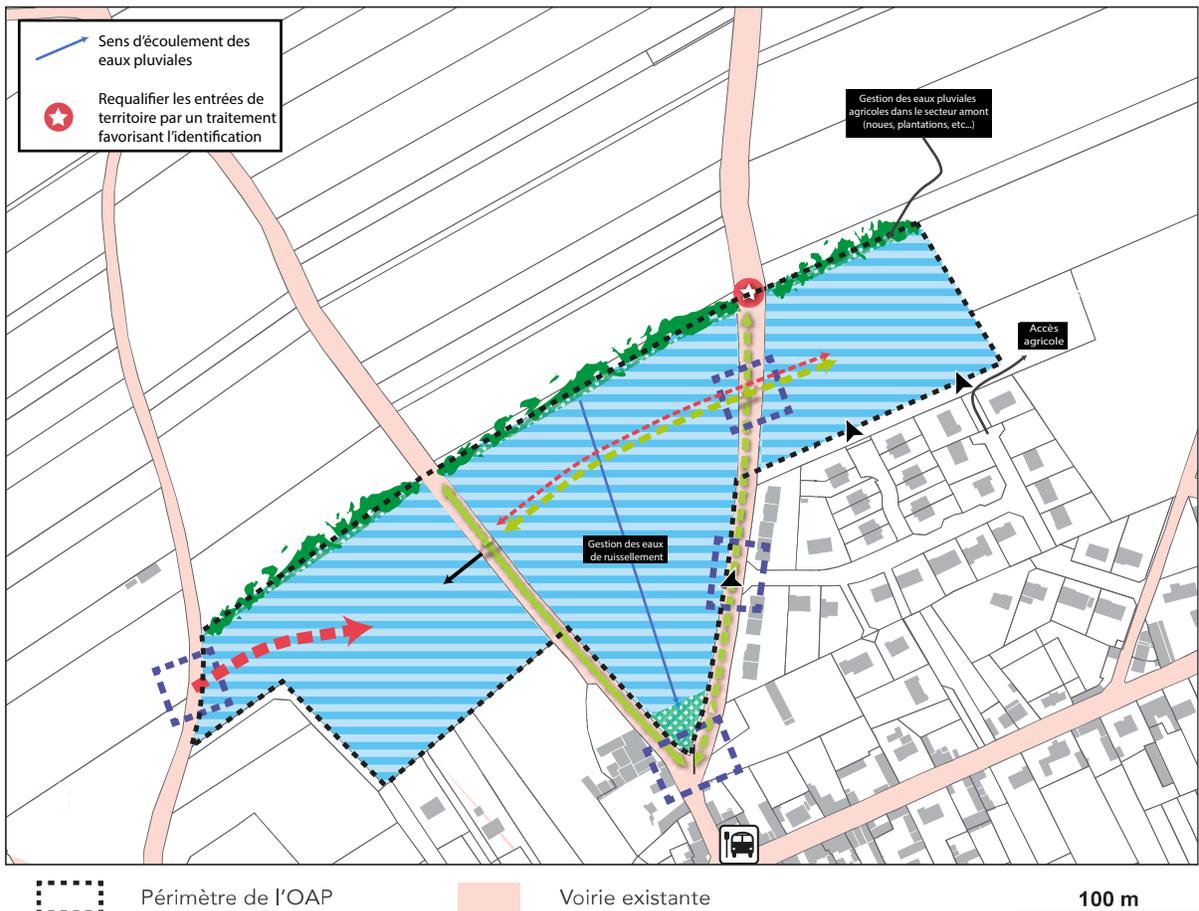
Ces deux voies se rejoignent rue des étangs et se connectent avec la Rue d'Arras (D42) située plus au sud.

L'accès au secteur pourrait par ailleurs s'effectuer depuis le lotissement : rues du 8 juillet 1846 et Alfred Delobelle (2).



ORIENTATIONS

FAMPOUX - « LA FOSSETTE » / « L'ÉPINETTE » / RUE DU CONTRE AMIRAL MOTTEZ - RUE DES ÉTANGS



AXE 1 PRINCIPES DE DESERTES ET ESPACE PUBLIC

- Voirie principale à créer
- Voirie secondaire à créer
- Traitement des carrefours / de l'espace public (sécurité - insertion)
- Principe de stationnement

- Accès
- Fenêtre d'accès
- Cheminement doux à conserver / valoriser
- Cheminement doux à créer
- Arrêt de transport en commun

AXE 2 PRINCIPES PROGRAMMATIQUES

- Secteur à dominante résidentielle
- Secteur à dominante résidentielle en habitat collectif
- Secteur mixte : résidentiel et/ou commerce et/ou équipement

- Principe d'espace public à positionner
- Principe d'espace de convivialité / détente à positionner
- Secteur à dominante d'activités économiques

AXE 3 PRINCIPES D'INSERTION URBAINE ET PAYSAGÈRE

- Principe d'espaces verts / cœur d'îlot à positionner
- Traitement des franges paysagères
- Principe de plantation

- Vues à préserver / créer
- Principe de structuration du front bâti